



## COMMUNIQUÉ

### PROGRAMME KABYLE DE BOURSE ET DE SUBVENTION DE RECHERCHE ' Développement et Perfectionnement'

Dans le cadre du volet de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) de l'Anavad (GPK) lance le programme 'Développement et Perfectionnement'.

Il s'agit d'initier et soutenir par un bon encadrement et un soutien financier de petits projets de recherche pour les jeunes Kabyles de niveau universitaire ayant obtenu leurs diplômes ou en fin de cycle de formation universitaire.

Les projets de recherche, envisagés dans le cadre de ce programme, sont à réaliser en équipe de chercheurs.

#### 1- Énoncé global du programme

Le programme 'Développement et Perfectionnement' est un programme destiné particulièrement aux jeunes Kabyles diplômés ou en fin de cycle universitaire résidant en Kabylie et désirant perfectionner leur niveau de connaissances par des travaux d'équipe sous forme de projets de recherche.

Le programme couvre tous les domaines en priorité, langue et culture kabyles, arts et métiers, sciences et technologies. Il englobe l'aide financière, le support technique à la recherche et l'encadrement pédagogique de qualité, assurés par des compétences Kabyles de niveau universitaire.

L'aide financière et le projet couvrent des objectifs définis pour l'intérêt de la Kabylie et du chercheur, dont la gestion est partiellement ou totalement sous la responsabilité du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Anavad (GPK).

Le programme est régi par un ensemble de règles, de modalités et de critères d'évaluation relatifs au projet de recherche, à l'encadrement et à la demande d'aide financière.

Le programme est destiné, en priorité, aux :

- Jeunes diplômés universitaires sans travail.
- Étudiantes et étudiants en fin de cycle universitaire.
- Écrivains et hommes de culture kabyles (Travaux à réaliser uniquement en langue kabyle).

Un processus d'encadrement et de suivi sera mis en place. Un site web sera développé pour l'enregistrement des candidatures, les évaluations des dossiers, le suivi, et le travail collaboratif entre les équipes de recherche et les encadreurs.

#### 2- Objectifs du programme

Globalement, les objectifs du programme sont :

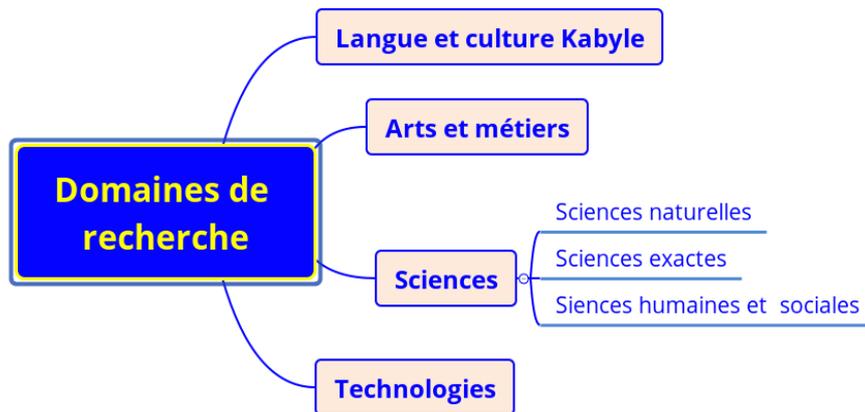
- Développer la langue kabyle dans tous les domaines aussi bien théoriques que pratiques.
- Garder en activité intellectuelle nos diplômés (sans emploi).
- Promouvoir la recherche en Kabylie dans tous les domaines aussi bien théoriques que pratiques.
- Offrir des aides financières et des supports pédagogiques pour le perfectionnement de nos jeunes.
- Rapprocher la solidarité et la fraternité kabyles.
- Amorcer le transfert technologique de la diaspora vers la Kabylie.
- Renforcer les relations entre les compétences kabyles.
- Favoriser les partenariats entre universitaires et entreprises privées.
- Promouvoir le partage du savoir entre les compétences kabyles.



- Promouvoir la formation des futures chercheurs kabyles par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2e et 3e cycles universitaires et à la formation des cadres compétents pour la Kabylie de demain.
- Lancer le processus de perfectionnement des jeunes diplômés qui désirent intégrer les circuits de la recherche et de l'enseignement.
- Établir des partenariats nécessaires pour le développement de la Kabylie.
- Promouvoir l'utilisation positive des technologies de l'information (TI) pour l'apprentissage et la recherche.
- Soutenir la formation des compétences et des futures élites kabyles.
- Renforcer les liens de collaboration avec le réseau de l'union des Étudiants Kabyles (Réseau UNEK).
- En collaboration avec d'autres ministères de l'Anavad : Créer des groupes de recherche au niveau de nos trois universités ayant des départements en tamazight (Tizi-Wezzu, Vgayet, Tuvirett).

### 3- Domaines de recherche admissibles

Les aides financières appuieront les projets de recherche et de perfectionnement voués au développement de la langue kabyle, au perfectionnement des étudiants, et aux intérêts communs de la Kabylie.



### 4- Comité de Coordination de la Recherche (CCR)

Le CCR est composé de :

- Compétences kabyles.
- Des partenaires de la recherche.
- Des membres désignés par l'Anavad (GPK).

Le Comité de Coordination de la Recherche joue un rôle important dans la réalisation du projet et de son financement. Le comité œuvre pour améliorer la coordination entre les différentes parties prenantes de la réalisation du projet :

- Candidats-chercheurs.
- Encadreurs.
- Partenaires de la recherche et le ministre (MENESR).

Le CCR est un conseil scientifique et de la recherche désigné par les parties compétentes de l'Anavad (GPK). Son mandat est de veiller à la meilleure harmonisation, l'intégration, la coordination des programmes et l'application efficace des méthodes de travail en matière de recherche. De même, cette expérience nous permettra d'avoir une bonne vision de l'avenir de la recherche dans la Kabylie de demain.

Dans son plan de travail et dans la mesure du possible, l'Anavad s'engage à mobiliser toutes les ressources nécessaires aussi bien humaines, matérielles, pédagogiques, et financières pour réussir la réalisation des projets proposés.



## 5- Projets de recherche

Activités de travail intellectuel et de recherche d'une durée déterminée dont le début et la fin correspondent logiquement à la durée de l'aide financière octroyée (Bourse ou subvention), qui est estimée en moyenne de trois mois à deux ans.

## 6- Critères de sélection des projets

Globalement, les critères d'acceptation et de financement des projets se résument comme suit :

- Disponibilité d'encadreurs compétents afin de mener à bien le projet.
- Développement de la langue et cultures kabyles.
- Intérêt commun : Pertinence et avantages, En plus des avantages prévus pour les candidats, le projet doit être aussi bénéfique pour la Kabylie.
- Disponibilité des fonds (subvention ou bourse de recherche) pour couvrir tout le nécessaire du projet.
- La priorité est accordée aux projets courts avec encadreurs et fonds nécessaires disponibles.
- Possibilités de formation : La proposition peut comporter un volet consacré à la formation des étudiants.

## 7- Modalités contractuelles

- Les chercheurs (étudiants et encadreurs) conservent la propriété intellectuelle (connaissances antérieures et nouvelles acquisitions).
- Les fonds sont versés aux étudiants sélectionnés et à leurs encadreurs.
- Versements au %, relativement aux étapes d'avancement.
- Les chercheurs conviennent de remettre périodiquement des sommaires des progrès réalisés.
- Achèvement du projet :
  - Soumission du document de recherche aux parties concernées et au ministère (MENESR).
  - Révision et approbation par les membres de la direction de la recherche.
  - Présentation des travaux réalisés et les résultats.
  - Soutenance devant un jury désigné conjointement par les parties concernées et le ministère (MENESR).

## 8- Aide et moyens de réalisation

### 8.1- Soutien et support pédagogiques

- Documentation.
- Encadrement.
- Support technique, linguistique et pédagogique.
- Matériel.

### 8.2- Aides financières

- **Bourses régulières**
  - Virement une fois sur deux mois et selon l'avancement des travaux.
  - Virement par partie de réalisation.
- **Subvention de recherche**

Subvention : Aide financière accordée à la suite d'une évaluation par le comité de coordination de la recherche pour soutenir les frais associés au projet proposé.
- **Prix d'excellence**
  - Prix pour l'importance des travaux de recherche réalisés.
  - Prix pour les meilleures réalisations.
  - Prix d'excellence après soutenance ou réalisation du projet.
  - Possibilité de stage d'une à deux semaines à l'étranger (Canada, France, autre)
  - Diplômes et certificats de reconnaissance et d'encouragement.



### 8.3- Rapport d'avancement

Le candidat est tenu de soumettre régulièrement un rapport d'avancement sous format d'un formulaire dans lequel l'équipe de recherche rend compte de l'évolution de ses travaux en cours. Les versements sont effectués selon l'état d'avancement du projet.

Aucun versement ne sera accordé aux titulaires d'une aide financière (bourse ou subvention) qui refusent de présenter le suivi demandé sur l'état d'avancement de leur projet, et ils peuvent se voir retirer leur admissibilité à présenter de nouvelles candidatures à l'avenir.

### 8.4- Mémoire ou rapport final de la recherche

Tout travail subventionné doit être achevé par un mémoire ou un rapport final. Les détails sont évalués par projet. Le processus d'évaluation et les procédures de candidatures sont adaptés aux projets de recherche proposés. Les modalités seront détaillées séparément lors de l'annonce de chaque projet de recherche.

## 9- Processus et modalités

- Tout travail réalisé dans une autre langue que le kabyle doit être systématiquement traduit (en langue kabyle).
- Pour cette première phase, les langues admises pour la réalisation des travaux sont : kabyle, anglais et français.
- L'Anavad (GPK) mettra à la disposition des chercheurs un service de soutien en ces trois langues mentionnées.
- Les aides financières (bourses et subventions) seront versées en Kabylie.
- Pour certains projets, des stages à l'étranger peuvent être accordés selon la disponibilité des fonds et moyens nécessaires.
- Les projets sont pour les étudiants Kabyles résidant en Kabylie qui parlent couramment la langue kabyle.
- Les soutenances peuvent avoir lieu en Kabylie ou à l'étranger.
- Les meilleurs étudiants et les meilleurs encadreurs seront récompensés par des prix significatifs. Vers l'amélioration continue et l'excellence.

## 10- Procédure de candidature

Elle varie selon le projet financé. En général,

- Demande de candidature sous forme de réponse par courriel à l'annonce du projet de recherche proposé.
- Lettre de motivation.
- CV académique selon le modèle proposé par le ministère (MENESR).
- Engagement à réaliser sérieusement le projet proposé.
- Copies validées des diplômes.
- Preuve de résidence (validé par Tajema3t ou par une entité reconnue par l'Anavad).
- Les détails seront donnés, au cas par cas, selon le projet.

## 11- Condition de base d'admission

- Être diplômé des universités suivantes : Tizi-Ouzou, Vgayet, Tuvirett, Boumerdes, Vorj Vuaririj, Setif, Jijel.
- Résider en Kabylie.
- Parlant couramment le Kabyle avec connaissance suffisante du Français.
- Connaissance de l'anglais technique/scientifique est souhaitée.

## Prochaine annonce

Le premier projet de recherche subventionné sera annoncé entre le 12 et le 23 novembre 2018 sur l'agence Kabyle d'information Siwel et sur Taqvaylit TV.